

Annonces classées

45

BOX-IN TRANSPORTS
Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 94 Bis Rue de Selliers à INGRE (45140)
R.C.S. ORLEANS 895 395 788

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

Aux termes d'une AGE en date du 18/09/2023, les actionnaires ont décidé de transférer le siège social de la société au 17 Rue de la ruelle aux bois à CHATEAUNEUF SUR LOIRE (45110), à compter du même jour. Pour avis.

222769

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/10/2023, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : SAS ELANDALUZ

Forme : SASU

Capital social : 100 €

Siège social : 161 rue du bois salé, 45770 SARAN

Objet social : Activité de marchand de biens, d'achat et vente de biens immobiliers

Président : M. Dimitri MARTIN demeurant 96 Rue des Varennes, 45650 ST JEAN LE BLANC

Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.

Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.

Durée : 1 an à compter de son immatriculation au RCS de ORLÉANS

222666

G M 3

Société Civile Immobilière au capital de 18 000 €
Siège Social : 78 rue du Pont - 45190 - BEAUGENCY
R.C.S. ORLEANS : 420.322.802.

MODIFICATION DU CAPITAL

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 septembre 2023 il a été décidé :

- D'augmenter le capital pour le passer de 15 244, 90 € à 18 000 €.

- Que le capital social sera divisé en 3000 parts de 6 €

- De nommer Madame Amélie GONZALEZ demeurant 78 rue du Pont - 45190 - BEAUGENCY en qualité de seconde gérante.

Les articles 6 (apports) 7 (capital social) et 10 (administration sociale) ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

222813

S.C.I LA BOURIASSE

Société Civile Immobilière au capital de 78.300,00 Euros
Siège social : 19 rue Prud'Homme 45300 PITHIVIERS
RCS ORLEANS : 492.423.546.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant P.V. de l'A.G.E. du 8 octobre 2023 l'assemblée décide de transférer le siège social à DAIX (2121), 51 rue de Fontaine, à compter du 8 octobre 2023. Désormais, la société sera immatriculée auprès du RCS de DIJON.

Suivant P.V. de l'A.G. du 8 octobre 2023, il a été pris acte de nommer en qualité de nouveau gérant, à compter du 8 octobre 2023 : Monsieur Vincent RAVOUX, demeurant à DAIX (2121), 51 rue de Fontaine. En remplacement de Monsieur Luc RAVOUX pour cause de démission.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis.

222730

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

COMMUNE D'INTVILLE-LA-GUETARD

AVIS

Mention d'une délibération du Conseil Municipal concernant LES PLANS DE ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

Par délibération en date du 05 octobre 2023, le Conseil Municipal de la commune d'Intville-La-Guétard a approuvé son plan de zonages d'assainissement.

Il est tenu à la disposition du public en mairie et à la préfecture aux jours et heures d'ouverture habituels : les mardis de 10h30 à 12h. Ces délibérations peuvent être consultées en mairie.

222778

COMMUNE DE PANNECIERES

AVIS

PLANS DE ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES

Mention d'une délibération du Conseil Municipal
Par délibérations en date du : 30 janvier 2023 et 28 septembre 2023
Le Conseil Municipal de la commune de PANNECIERES a approuvé ses plans de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.
Il est tenu à la disposition du public en mairie et à la préfecture aux jours et heures d'ouverture habituels.
Ces délibérations peuvent être consultées en mairie.

222799



SELARL Marjorie de DECKER et Morgane MONNIER
Notaires associés
Place des Douves - 45110 Châteauneuf sur Loire

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 16 juin 2004, Madame Irène Fernande MACHARD, née à BOUZY-LA-FORET (45460), le 08 octobre 1928, demeurant à CHATEAUNEUF SUR LOIRE (45110), EHPAD LA VILLIERE, 35 rue du Clos Renard, veuve de Monsieur Michel Marcel CLINDOUX, décédée à CHATEAUNEUF SUR LOIRE (45110), le 30 juillet 2023, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Marjorie de DECKER, suivant procès-verbal en date du 04 octobre 2023, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire d'ORLEANS, le 10 octobre 2023.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me Marjorie de DECKER notaire à CHATEAUNEUF SUR LOIRE, notaire chargé du règlement de la succession.

222784

Hélène SAVARY-FAUVEL
Notaire à Orléans (Loiret)
73, boulevard Alexandre Martin

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28/11/2016 Suivant testament olographe en date du 02/05/2015, Madame Régine Jeanne Madeleine CHAREILLE, en son vivant retraitée, demeurant à ORLEANS (45000) 19 rue du Faubourg de Bourgoigne. Née à ORLEANS (45000), le 16 mars 1935. Décédée à ORLEANS (45000), le 27 juillet 2023. A consenti des legs universels. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Hélène SAVARY-FAUVEL, Notaire sus-nommée, le 29/09/2023, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du dit notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'ORLEANS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

222818



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE NOUVEAU PARCELLAIRE ET LE PROGRAMME DE TRAVAUX CONNEXES

Opération d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental (afafe) de Jargeau, Darvoy, Sandillon et Férolles

AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL TITRE II LIVRE 1ER DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME

Les propriétaires fonciers et les tiers intéressés sont informés que la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) de Jargeau, Darvoy, Sandillon et Férolles a décidé, dans sa séance du 15 mai 2023, d'adopter le projet de redistribution parcellaire et le programme des travaux connexes dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier (remembrement) en cours sur ces communes. Les nouvelles limites des parcelles seront matérialisées sur le terrain à l'aide de bornes.

Conformément aux dispositions du Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R123-9 à R123-14 et D127-3, et du Code de l'environnement, et notamment ses articles L123-4 à L123-18 et R123-5 à R123-23, une enquête publique portant sur le projet de nouveau parcellaire et le programme des travaux connexes de l'opération d'afafe des communes de JARGEAU, DARVOY, SANDILLON et FEROLLES sera ouverte en mairie de Jargeau, salle du Conseil (Place du Grand Cloître, 45150 JARGEAU), du lundi 6 novembre 2023 à 14H00 au vendredi 8 décembre 2023 à 17H30.

L'objet de cette enquête est de permettre au public de prendre connaissance du projet de nouveau parcellaire et du programme de travaux connexes élaborés par la CIAF, dans le cadre de l'opération d'afafe en cours sur les communes précitées, engagée sur un périmètre de 1826ha 03a 65ca. Il s'agit d'un remembrement agricole induisant une nouvelle redistribution parcellaire, pour pallier aux effets induits par la déviation de la RD 921 sur les propriétés comprises dans le périmètre de cette opération. 234 comptes de propriétés sont concernés, soit 404 ayants droits, et 31 exploitants agricoles. L'opération permet, entre autres, de réduire le nombre de parcelles cadastrales, de diminuer le nombre d'îlots par compte de propriété, d'augmenter la surface des îlots d'exploitation. Elle est soumise à étude d'impact et à avis de l'autorité environnementale. Le dossier d'enquête sera constitué des pièces suivantes :
1° Le plan d'aménagement foncier agricole et forestier comportant l'indication des limites, de la contenance et de la numérotation cadastrale des nouvelles parcelles dont l'attribution est envisagée, la désignation des chemins, routes et lieux dits, l'identité des propriétaires et, le cas échéant, l'identification des emprises des boisements linéaires, haies et plantations d'alignement et autres structures paysagères,
2° Un tableau comparatif de la

valeur des nouvelles parcelles à attribuer à chaque propriétaire avec celle des terrains qui lui appartiennent. Ce tableau indiquera les soltes que devront recevoir certains propriétaires, ainsi que les tolérances prévues, 3° Un mémoire justificatif des échanges proposés précisant les conditions de prise de possession des parcelles aménagées et les dates auxquelles cette prise de possession aura lieu compte tenu des natures de cultures et des habitudes locales et de la conformité du projet des travaux connexes du nouveau plan parcellaire correspondant aux prescriptions édictées dans l'arrêté préfectoral relatif aux prescriptions environnementales, 4° L'indication du ou des maîtres d'ouvrage des travaux connexes, avec pour chacun d'eux l'assiette des ouvrages qui leur est attribuée, et le programme de ces travaux arrêté par la CIAF avec l'estimation de leur montant et de la part qui revient aux propriétaires et aux communes, 5° L'étude d'impact et son résumé non technique, 6° Les avis émis par l'autorité environnementale et les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que le mémoire en réponse à l'autorité environnementale, le cas échéant.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête et un registre d'enquête seront déposés sur support papier dans les mairies de Jargeau, Darvoy, Sandillon, Férolles et St-Cyr-En-Val, où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de ces mairies. Le dossier d'enquête et un registre d'enquête dématérialisé seront également disponibles et consultables via le site internet du Département du Loiret, rubrique « Enquête publique, Aménagement foncier agricole forestier et environnemental de Jargeau, Darvoy, Sandillon et Férolles », qui renverra à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4772>

Pour la commune de JARGEAU, le dossier d'enquête et un registre d'enquête seront déposés sur support papier à la mairie, salle du Conseil, où les plans seront également affichés. Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et horaires d'ouverture suivants : Tous les jours, sauf le samedi, de 8h30-12h30 et de 15h00 à 17h30 et aux jours et heures de permanence du commissaire-enquêteur. La mairie sera exceptionnellement ouverte le samedi 25 novembre de 9h00 à 12h30. Le dossier d'enquête pourra également être consulté sur un poste informatique, en mairie de Jargeau, aux horaires d'ouverture indiqués. Le dossier d'enquête est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et les réclamations du public pourront : - soit être consignées sur le registre d'enquête tenu à disposition dans chaque mairie (à feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur), - soit être adressées oralement au commissaire-enquêteur, lorsqu'il sera présent à la mairie de Jargeau, - soit être adressées sur papier libre au commissaire enquêteur élitant domicile, à cette occasion, en mairie de Jargeau, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Mairie de Jargeau, place du Grand Cloître, 45150 JARGEAU pour y être annexées au registre, - soit être transmises par voie électronique, sur le registre dématérialisé via le site internet du Département du Loiret <https://www.registre-dematerialise.fr/4772> ou envoyées à l'adresse mail suivante : enquete-publique-4772@registre-dematerialise.fr. Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites recueillies par le commissaire-enquêteur à la mairie de Jargeau seront consultables à la mairie de Jargeau. Celles transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4772> et donc visibles par tous. Les observations et propositions du public seront communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Jean-Louis HAYN, Commissaire-enquêteur titulaire, retraité du secteur bancaire - expert foncier et agricole, désigné par décision modificative de M. le Président du Tribunal administratif d'Orléans en date du 12 juillet 2023, se tiendra à disposition du public en mairie de JARGEAU (salle du Conseil, Place du Grand Cloître, 45150 JARGEAU) pour recevoir les réclamations et observations du public, lesquelles seront consignées sur le registre destiné à cet usage les :

Lundi 6 novembre 2023 de 14h00 à 17h30 / Mardi 14 novembre 2023 de 8h30 à 12h30 / Samedi 25 novembre 2023 de 9h00 à 12h30 / Mardi 28 novembre 2023 de 8h30 à 12h30 / Vendredi 8 décembre 2023 de 14h00 à 17h30

M. Sébastien BOUILLON a été désigné par cette même décision, commissaire-enquêteur suppléant.

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressée en mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, en Préfecture ainsi qu'au Département du Loiret, où le public pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, via le site internet du Département du Loiret, (rubrique « Enquête publique, Aménagement foncier agricole forestier et environnemental de Jargeau, Darvoy, Sandillon et Férolles » qui renverra à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4772>. A l'issue de l'enquête publique, les observations et réclamations seront étudiées par la CIAF, qui statuera sur ces réclamations. Les réclamants et tiers touchés se verront notifiés des décisions de la Commission, qui seront affichées, pendant 15 jours au moins, en mairie de Jargeau, Darvoy, Sandillon et Férolles, transmises au Président du Département et au préfet. Les décisions de la CIAF peuvent faire l'objet d'une réclamation devant la Commission Départementale d'Aménagement Foncier. Le Président du Département ordonnera le dépôt, en mairie, du plan du nouveau parcellaire, constatera la clôture des opérations à la date de ce dépôt et ordonnera l'exécution des travaux connexes.

Toute demande d'information complémentaire doit être adressée au Département du Loiret, autorité compétente et responsable du projet, à l'adresse suivante : Monsieur le Président du Conseil départemental, Département du Loiret, Direction du Patrimoine et des Ressources Partagées, 45945 ORLEANS.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet du Département, affiché dans les mairies concernées et sur les lieux d'enquête (à différents endroits visibles de la voie publique, dans le périmètre de l'opération d'afafe), publié par voie de presse et notifié aux titulaires de droits réels. Les données personnelles collectées, notamment celles concernant les propriétaires, les exploitants et d'éventuels tiers concernés, dans le cadre de cette opération d'aménagement foncier, font l'objet d'un traitement par le Département du Loiret et ses partenaires.

Marc GAUDET

Président du Conseil départemental

222672

VENTES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES

VENTES IMMOBILIÈRES

LOGEMLOIRET à saisir ! NEUVILLE-AUX-BOIS - Grand pavillon d'environ 114 m² habitables, comprenant 4 chambres. Garage attenant et terrain dos de 257 m². Chauffage gaz. DPE : Classe énergie C - GES : D - Estimation consommation annuelle d'énergie : 999,29 €. **Prix net vendeur :** 145 000 €. **Contact :** LOGEMLOIRET 02.38.70.44.36. Visites individuelles sur rendez-vous téléphonique. **Date limite de dépôt des offres d'achat :** 18 novembre 2023. **Modalité de remise des offres :** mail, courrier postal, remise en main propre. Ouvert à tous selon critères de priorité du décret n°2019-1183 du 15 novembre 2019

222767

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce par téléphone ou par mail

04.73.17.30.30

annonces.cfp@centrefrance.com

EMPLOIS

SERVICE À LA PERSONNE

CHERCHE infirmière retraitée (h/f) avec voiture. Pour 1 week-end sur 2. Quelques heures par semaine pour personne âgée valide. Courses, promenades. Paiement CESU. _ Tél : 06.37.30.23.28 _ 256837

DEMANDES EMPLOI

CHERCHE emploi peinture, plomberie, électricité, maçonnerie, bricolage, papier-peint, enduit, toile de verre, placo, parquet, carrelage, isolation intérieure et extérieure, CESU accepté. _ Tél.06.77.13.76.25. 254629

X PEINTRE sérieux, avec 25 années d'expérience, recherche chez particuliers travaux de peinture, enduit, pose de parquet, lino, propose ravalement extérieur et volet en lasure ou peinture, rafraîchissement maison ou appartement en vue de vente ou de location, travail soigné, disponible de suite, CESU accepté. _ Tél. 06.37.10.60.21. (Richard). 254856

BONNES AFFAIRES

ANTIQUITÉS BROCANTES

PASSIONNÉE achète cher belles poupées anciennes, tête en porcelaine, en bon état ou état grenier, ainsi que poupées mignonnettes et automates anciens, et accessoires de poupées, le tout des années 1850 / 1930, étudie toutes propositions. _ Tél. 06.61.69.18.82. 252655

JARDINAGE

MOTOCULTEUR HONDA, 4 vitesses, très bon état, 400 €, Amilly. _ Tél. 06.01.03.54.40. 256134

LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE

Société à participation ouvrière au capital de 1.334.370 €

Présidente-Directrice générale, directrice de la publication : **Mme Véronique ROCHETE-GAGNEPAIN**
Rédacteur en chef : **M. Johnny ROUSSEL**

Principal actionnaire : S.A. LA MONTAGNE au capital de 609.796,07 € - RC 856 200 159
Adresses : • Direction, rédaction, administration et vente : 14, avenue des Droits-de-l'Homme - 45000 Orléans
Tél. 02.38.78.79.80 Télécopie 02.38.78.79.79
E-mail : direction.larep@centrefrance.com
• Imprimerie : GCF Les Bourdillats - 89000 Auxerre
Commission paritaire : n° 0125 C 85931
ISSN : n° 0221-1750

I. - PUBLICITÉ LOCALE : CENTRE-FRANCE PUBLICITÉ, 14, avenue des Droits-de-l'Homme - 45000 Orléans :

1) **Publicité commerciale.** - Tél. 02.38.79.44.83.
2) **Petites annonces.** - Tél. 04.73.17.30.30.
3) **annonces officielles.** - Tél. 04.73.17.31.27.
4) **Emploi : carrières et professions.** - Tél. 04.73.17.31.26.
5) **Avis d'obseques.** - Tél. 04.73.17.31.41.

II. - PUBLICITÉ NATIONALE : 366 SAS - 101, boulevard Murat - CS 51724 - 75771 Paris Cedex 16 :
Publicité commerciale. - Tél. 01.80.48.93.66.

ACPM CentreFrance

LE TRI + FACILE **BAG DE TRI**
Journal imprimé sur du papier majoritairement produit en France, détenteur de l'Ecolabel sous le numéro FR03701, et produit à partir de fibres recyclées à hauteur de 60 % et de fibres vierges issues de forêts gérées durablement. L'eutrophisation des eaux est de 0,1kg/t de papier.